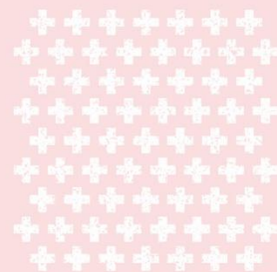
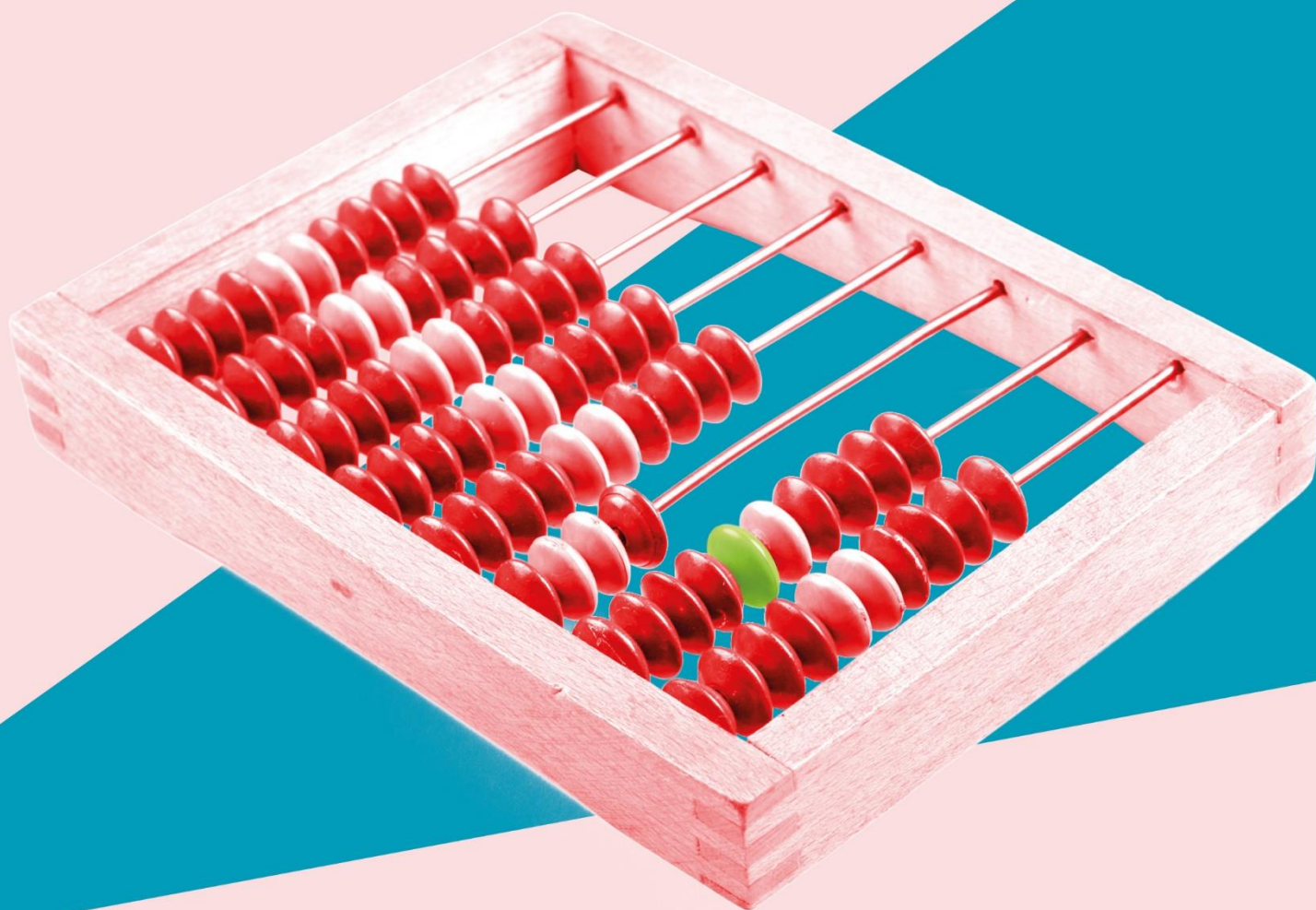


# Comptes de la Ville de Vernier



2021



## TABLE DES MATIÈRES

---

Table des matières.....	2
1. Message du Conseil administratif.....	3
2. Présentation générale des comptes 2021.....	4
2.1 Présentation des comptes par natures (N2).....	4
2.2 Évolution du résultat sur 10 ans.....	5
3. Analyse des charges.....	6
3.1 Analyse des charges par natures.....	6
4 Analyse des revenus.....	9
4.1 Analyse des revenus par natures.....	9
4.2 Revenus fiscaux.....	11
4.2.1 Impôts des personnes physiques.....	12
4.2.2 Impôts des personnes morales.....	12
4.2.3 Autres revenus fiscaux.....	13
5. Investissements.....	14
5.1 Évolution des investissements.....	14
5.2 Amortissements et autofinancement.....	15
5.3 Financement.....	16
6. Glossaire.....	17

## 1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 15 décembre 2020, au cœur de la deuxième vague COVID, votre Conseil approuvait le budget pour l'année 2021. Ce dernier avait été établi dans un contexte particulier, marqué notamment par les contraintes suivantes :

- Les impacts de la réalisation du quartier de l'Étang avec les charges liées à l'ouverture des équipements publics du quartier et le décalage avec l'encaissement des revenus fiscaux correspondants ;
- Les effets de la RFFA avec une baisse des recettes fiscales ;
- La crise sanitaire et ses conséquences économiques, dont l'impact sur les recettes fiscales étaient difficiles à évaluer.

Le budget avait donc été établi avec prudence et rigueur, tout en maintenant les prestations à la population. Dans ce contexte, le budget de fonctionnement 2021 prévoyait un excédent de charges de CHF 2.7 mios.

Le résultat des comptes 2021 est bien meilleur que celui escompté lors de l'élaboration du budget, puisque nous bouclons cet exercice avec un résultat positif de CHF 3.5 mios comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Compte de résultats	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart CHF	Ecart %
Total Charges	115'068'164.81	120'355'913.00	120'340'616.59	-15'296.41	-0.01%
Total Revenus	117'560'068.20	117'571'641.00	123'886'235.99	6'314'594.99	5.37%
<b>Excédent de revenus/charges</b>	<b>2'491'903.39</b>	<b>-2'784'272.00</b>	<b>3'545'619.40</b>	<b>6'329'891.40</b>	<b>227.34%</b>

Cet excédent de revenus s'explique principalement par des revenus fiscaux supérieurs à ceux attendus, alors que les charges sont dans la cible du budget.

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la pandémie et ses nombreuses conséquences sanitaires, sociales et économiques. Comme l'année dernière, mais dans une moindre mesure, les comptes de la Commune sont impactés, tant au niveau des charges, qu'au niveau des recettes d'exploitation. On notera un impact négatif (charges supplémentaires et revenus en diminution) pour un montant total de CHF 1'605'900.00 (hors fiscalité), et un impact positif (charges réduites) pour un montant total de CHF 1'717'000.00, soit un impact net positif sur les comptes de CHF 111'100.00. Le point D de l'annexe 15 vous donnera des indications supplémentaires (détail par fonction) concernant l'impact de la crise sanitaire sur nos comptes 2021.

Comme indiqué précédemment, l'année 2021 a été marquée par la mise en exploitation du quartier de l'Étang. La réalisation des équipements publics nécessaires à ce quartier explique la plus grande part des dépenses d'investissements consenties par la Ville de Vernier au cours de cet exercice. Les investissements nets pour 2021 s'élèvent à CHF 16.8 mios comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Compte des investissements	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart CHF	Ecart %
Total Dépenses	35'479'784.35	52'733'407.00	35'401'739.85	-17'331'667.15	-32.87%
Total Recettes	12'148'370.70	17'625'192.00	18'590'569.50	965'377.50	5.48%
<b>Investissements nets</b>	<b>23'331'413.65</b>	<b>35'108'215.00</b>	<b>16'811'170.35</b>	<b>-18'297'044.65</b>	<b>-52.12%</b>

Les chapitres suivants de ce document vous permettront d'appréhender de manière détaillée l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2021.

Le Conseil administratif  
Vernier, le 4 avril 2022

## 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES 2021

### 2.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAR NATURES (N2)

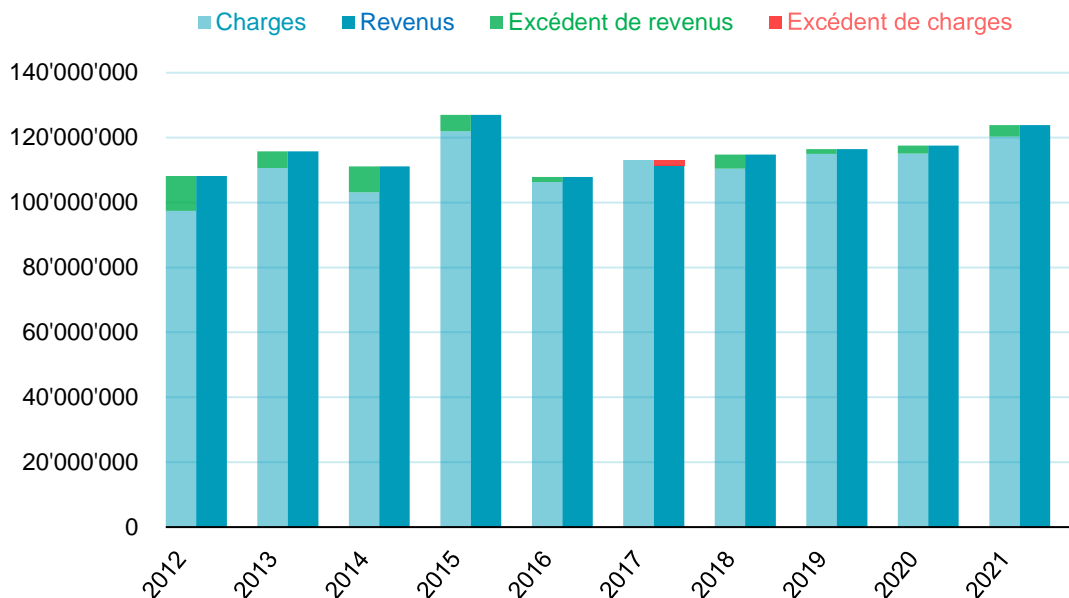
En francs	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart	
Compte de résultat				CHF	%
<b>3 Charges</b>	<b>115'068'164.81</b>	<b>120'355'913.00</b>	<b>120'340'616.59</b>	<b>-15'296.41</b>	<b>-0.01%</b>
30 Charges de personnel	53'042'274.75	55'682'800.00	56'368'432.15	685'632.15	1.23%
31 Charges de biens et services et autres charges	23'745'153.77	26'631'998.00	25'095'945.11	-1'536'052.89	-5.77%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'649'973.49	12'365'432.00	12'003'831.66	-361'600.34	-2.92%
34 Charges financières	2'573'767.80	2'226'273.00	1'957'640.18	-268'632.82	-12.07%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	5'354.89	0.00	22'629.96	22'629.96	0.00%
36 Charges de transfert	22'965'249.51	23'449'410.00	24'676'598.89	1'227'188.89	5.23%
37 Subventions à redistribuer	86'390.60	0.00	215'538.64	215'538.64	0.00%
<b>4 Revenus</b>	<b>117'560'068.20</b>	<b>117'571'641.00</b>	<b>123'886'235.99</b>	<b>6'314'594.99</b>	<b>5.37%</b>
40 Revenus fiscaux	82'727'442.28	81'316'302.00	87'281'712.52	5'965'410.52	7.34%
42 Taxes	11'219'349.54	13'611'390.00	13'162'305.88	-449'084.12	-3.30%
43 Revenus divers	198'740.66	223'000.00	213'742.48	-9'257.52	-4.15%
44 Revenus financiers	6'953'192.05	6'341'606.00	6'411'323.30	69'717.30	1.10%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.00	20'000.00	37'464.11	17'464.11	87.32%
46 Revenus de transfert	16'374'953.07	16'059'343.00	16'564'149.06	504'806.06	3.14%
47 Subventions à redistribuer	86'390.60	0.00	215'538.64	215'538.64	0.00%
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
<b>Excédent de revenus/charges</b>	<b>2'491'903.39</b>	<b>-2'784'272.00</b>	<b>3'545'619.40</b>	<b>6'329'891.40</b>	<b>227.34%</b>

Les charges sont en ligne avec les prévisions budgétaires avec un disponible de CHF 15'296.41 (-0.01%). Ce léger écart traduit une bonne maîtrise des coûts dans leur ensemble.

Les revenus présentent un excédent budgétaire de CHF 6'314'594.99 (+5.37%) qui s'explique en majeure partie par les revenus fiscaux dont les chiffres nous sont transmis, tant au budget qu'aux comptes, directement par le Département des finances (DF).

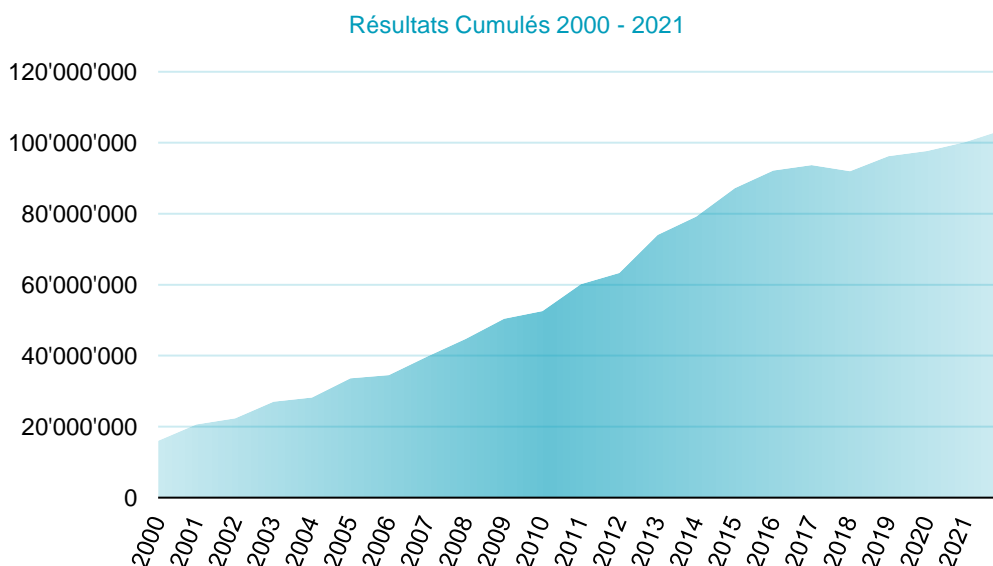
## 2.2 ÉVOLUTION DU RÉSULTAT SUR 10 ANS

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat sur les dix dernières années :



Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, la Ville de Vernier boucle à nouveau ses comptes avec un excédent de revenus. Des charges bien maîtrisées et des revenus évalués avec une certaine prudence se traduisent par des résultats budgétaires bénéficiaires, à l'exception de l'année 2017.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des résultats cumulés sur plus de 20 ans :

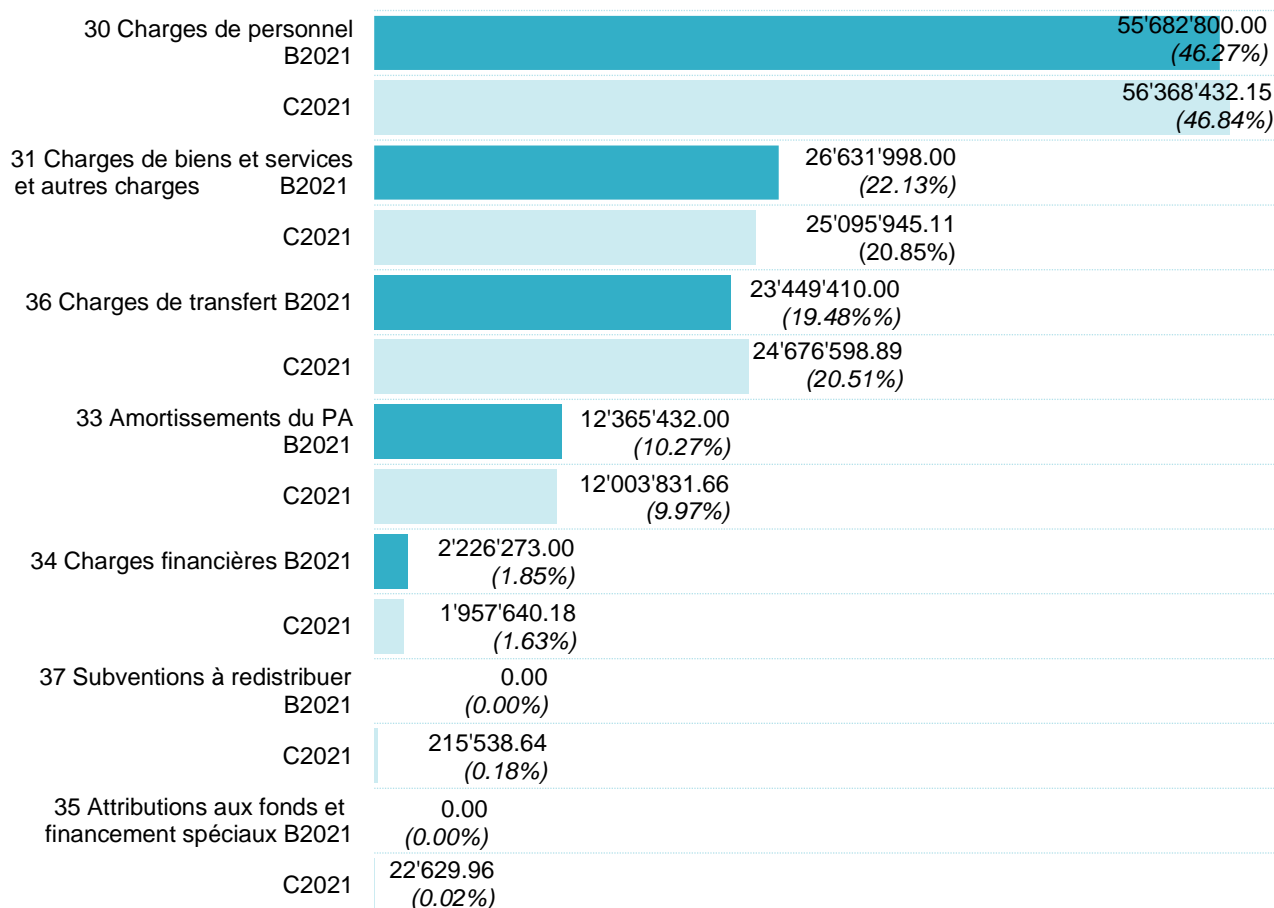


La gestion rigoureuse des finances publiques a permis à la Commune de dégager un excédent de revenus cumulés de plus de CHF 100 mios depuis l'an 2000.

### 3. ANALYSE DES CHARGES

#### 3.1 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURES

Le graphique ci-dessous présente la répartition par natures à deux positions des charges de fonctionnement du budget 2021, et des comptes 2021 :



Les charges de fonctionnement pour 2021 se montent à CHF 120'340'616.59 et présentent un disponible de CHF 15'296.41 (-0.01%) par rapport aux prévisions budgétaires.

Les charges de personnel représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 685'632.15 (+1.23%) par rapport au budget, qui est principalement expliqué par les éléments suivants :

- **Personnel non permanent et intérimaire** : Le personnel non permanent et intérimaire remplace le personnel communal lors d'absences pour maladie, accident ou congé maternité. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 720'000.00, qui est compensé par les indemnités reçues de la part des assurances sociales.
- **Salaire minimum** : L'introduction de la loi sur le salaire minimum a fortement impacté le domaine de la petite enfance, ce qui a généré un dépassement de CHF 380'000.00.
- **Personnel communal** : Les rubriques pour le salaire du personnel communal présentent un disponible de CHF 330'000.00. Certains postes n'ont pas immédiatement été repourvus.

- **Formation** : En raison des mesures sanitaires, certaines formations n'ont pas eu lieu, ce qui a conduit à un disponible de CHF 110'000.00.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation représentent la seconde catégorie plus importante, avec 20.85% du total des dépenses, pour un montant de CHF 25'095'945.11. L'écart par rapport au budget fait ressortir un disponible de CHF 1'536'052.89 (-5.77%), qui trouve sa source dans les domaines suivants :

<p><b>Restaurants scolaires</b></p> <p>Les dépenses pour les prestations de services diverses présentent un disponible de CHF 480'000.00, dont CHF 350'000.00 pour les repas des restaurants scolaires. Moins de repas ont été servis en raison de la pandémie.</p>	<p><b>Energie</b></p> <p>Les rubriques pour les dépenses en eau, électricité, gaz présentent un disponible de CHF 220'000.00. L'occupation partielle des locaux communaux en raison de l'obligation de télétravail a permis de réaliser d'importantes économies.</p>	
<p><b>Bâtiments</b></p> <p>Les rubriques pour l'entretien des bâtiments présentent un disponible de CHF 220'000.00. L'internalisation de plusieurs prestations d'entretien a permis de réaliser des économies.</p>	<p><b>Dégâts et vandalisme</b></p> <p>Les rubriques pour les dégâts et vandalisme aux bâtiments présentent un dépassement de CHF 140'000.00</p> <p>Cet écart est couvert par les indemnités perçues des assurances.</p>	<p><b>Aménagement</b></p> <p>Les honoraires d'architectes et ingénieurs présentent un disponible de CHF 170'000.00, dont CHF 115'000.00 pour l'aménagement du territoire.</p> <p>Certaines études ont été directement financées par le Canton et d'autres n'ont pas été réalisées.</p>
<p><b>Culture</b></p> <p>Les frais d'organisation et de transport présentent un disponible de CHF 410'000.00, dont CHF 300'000.00 pour la culture. En raison des mesures sanitaires, divers spectacles ont été annulés.</p>		

Les charges de transfert représentent 20.51% du total des dépenses, pour un montant de CHF 24'676'598.89. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 1'227'188.89 par rapport au budget, qui s'explique par les éléments suivants :

- **Accueil familial de jour** : Le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 500'000.00, qui a été voté le 18 mai 2021 (DA 095 - 21.04) en raison de l'introduction de la loi sur le salaire minimum, a permis de couvrir la contribution supplémentaire de CHF 450'000.00 versée à l'Association pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ).
- **Compensation aux communes frontalières** : La compensation versée aux communes frontalières présente un dépassement de CHF 580'000.00. Ce montant, communiqué par le DF, est en relation avec l'impôt à la source perçu par la Commune. Les recettes de cet impôt ayant été plus importantes que prévu, la compensation à reverser est également plus élevée.
- **Perception des impôts** : Les frais pour perception des impôts présentent un dépassement de CHF 150'000.00 par rapport au budget. Ces frais découlent du total des impôts perçus. Les revenus fiscaux ayant été plus élevés que prévus, les frais de perception se retrouvent donc majorés.

Les charges d'amortissements représentent 9.97% du total des dépenses, pour un montant de CHF 12'003'831.66. Cette rubrique présente un disponible de CHF 361'600.34, qui est principalement expliqué par l'ajustement de la charge d'amortissement pour divers projets selon l'avancement des travaux, ce qui représente une économie de CHF 240'000.00. Pour rappel, les charges d'amortissements découlent des dépenses d'investissements.

Une charge d'amortissement a également été annulée, pour un montant de CHF 70'000.00, en raison du transfert d'une parcelle du patrimoine administratif au patrimoine financier (DA 512 – 20.01).

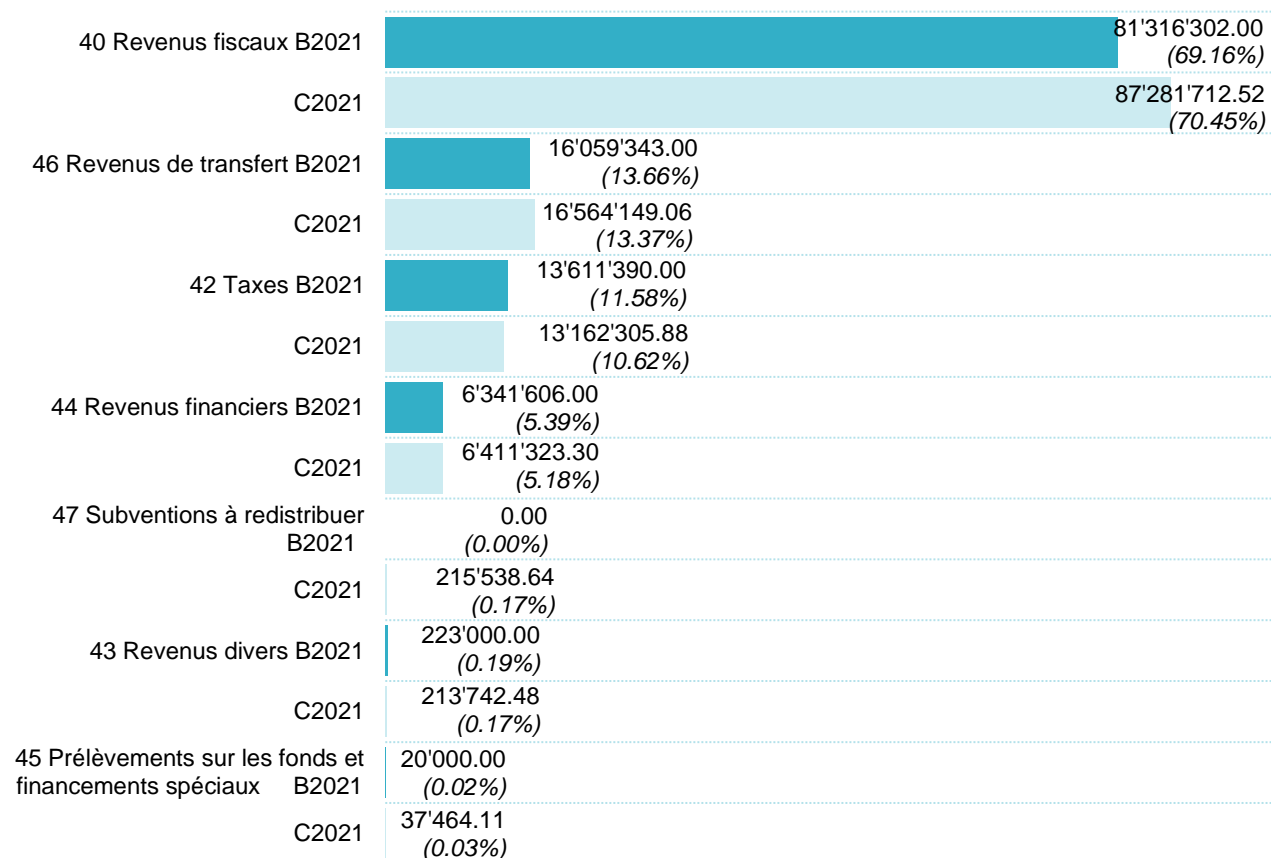
Les charges financières représentent 1.63% du total des dépenses, pour un montant de CHF 1'957'640.18. Cette rubrique présente un disponible de CHF 268'632.82 par rapport au budget, qui est principalement expliqué par les charges d'intérêts sur les emprunts contractés par la Commune.



## 4 ANALYSE DES REVENUS

### 4.1 ANALYSE DES REVENUS PAR NATURES

Le graphique suivant présente la répartition par natures à deux positions des revenus de fonctionnement du budget 2021 et des comptes 2021.



Les revenus de fonctionnement se montent à CHF 123'886'235.99, soit une augmentation de CHF 6'314'594.99 (+5.37%) par rapport aux prévisions budgétaires.

Les revenus fiscaux constituent la principale source de revenus de la Commune avec une part de 70% des recettes globales. Les entrées fiscales sont finalement supérieures à l'estimation qui en avait été faite lors de l'élaboration du budget. Cette variation sera analysée de manière détaillée au point « 4.2 Revenus fiscaux » ci-après.

Les revenus de transfert incluent les diverses subventions ainsi que la compensation en lien avec le renforcement de la péréquation intercommunale (LRPFI), qui représente, selon les données reçues par le Canton, un montant de CHF 12 mios pour 2021. Cette rubrique présente un excédent de CHF 504'806.06 (+3.14%) par rapport au budget produit par les effets suivants :

- **Compensation verticale IFD** : Instaurée pour compenser les pertes en lien avec l'entrée en vigueur de la RFFA, elle présente un versement supérieur aux estimations de CHF 240'000.00.
- **Déneigement** : Les interventions de déneigement ont été plus importantes que les précédentes années, engendrant des dédommagements plus conséquents et produisant ainsi un excédent de CHF 130'000.00.

- **Enfance** : Les subventions pour les nouvelles places au restaurant scolaire du groupe scolaire d'Émilie de Morsier ont produit un excédent de l'ordre de CHF 100'000.00.

Les taxes incluent notamment les revenus en lien avec les prestations délivrées par la Commune, telles que les revenus de pensions ainsi que les recettes du domaine de la culture et du sport. Cette rubrique présente une insuffisance de CHF 449'084.12 aux comptes 2021. Ces revenus ont été fortement influencés par la crise sanitaire :

- **Enfance** : L'augmentation du télétravail a engendré une baisse de fréquentation des EVE, avec une diminution des pensions de CHF 270'000.00 et un manque à gagner au niveau des repas servis dans les restaurants scolaires, pour un montant de CHF 300'000.00.
- **Culture et Sports** : Certains spectacles et manifestations n'ont pas pu être maintenus en raison des restrictions sanitaires en vigueur durant l'année. Les installations sportives (tennis, padel, minigolf, piscine, etc.) n'ont pas pu être exploitées à leur pleine capacité. Les recettes de billetterie et de locations des infrastructures présentent une insuffisance de CHF 420'000.00.
- **Assurances** : les divers remboursements d'assurances (APG, maternité, sinistres, etc.) présentent un excédent de CHF 680'000.00. Ces remboursements supplémentaires sont en corrélation avec les charges y relatives supportées par la commune.
- **Mobilité** : La baisse de mobilité en lien avec les mesures sanitaires a engendré une diminution des ventes de cartes journalières CFF, ce qui représente un manque à gagner de CHF 30'000.00.
- **Sécurité** : Une diminution des amendes et contraventions, engendrant une insuffisance de CHF 110'000.00, est également à souligner.

Les revenus financiers sont supérieurs de CHF 69'717.30. On notera un montant de CHF 200'000.00 provenant des SIG concernant la part de son résultat reversé aux communes. Il s'agit d'un versement qui fait suite à la nouvelle convention d'objectifs 2020-2024 des SIG adoptée en avril 2021, et qui n'avait donc pas été prévue lors de l'élaboration du budget.

Les bonnes conditions d'emprunts ont permis de bénéficier de taux négatifs, pour des revenus supérieurs aux attentes de CHF 30'000.00.

Au contraire, des insuffisances en lien avec la pandémie apparaissent au niveau des locations des sites communaux, pour un total de CHF 175'000.00.

## 4.2 REVENUS FISCAUX

En francs	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart	
Revenus fiscaux				CHF	%
<b>Impôts des personnes physiques</b>	<b>54'171'441.55</b>	<b>55'063'850.00</b>	<b>60'514'947.99</b>	<b>5'451'097.99</b>	<b>9.90%</b>
Impôt sur le revenu - année fiscale	35'935'416.00	36'840'250.00	34'805'077.00	-2'035'173.00	-5.52%
Impôt sur le revenu - années antérieures	1'427'907.55		2'233'393.35	2'233'393.35	
impôt sur la fortune - année fiscale	2'754'096.00	2'871'150.00	3'045'466.00	174'316.00	6.07%
Impôt sur la fortune - années antérieures	486'860.60		538'533.55	538'533.55	
Impôt à la source - année fiscale	12'536'000.00	14'986'450.00	17'431'000.00	2'444'550.00	16.31%
Impôt à la source - années antérieures	631'000.00		1'954'675.04	1'954'675.04	
Impôt sur les prestations en capital	410'091.35	366'000.00	520'255.65	154'255.65	42.15%
Imputation forfaitaire d'impôt PP	-9'929.95		-13'452.60	-13'452.60	
<b>Impôts des personnes morales</b>	<b>12'731'323.23</b>	<b>11'340'000.00</b>	<b>8'937'942.03</b>	<b>-2'402'057.97</b>	<b>-21.18%</b>
Impôt sur le bénéfice - année fiscale	7'144'955.00	9'295'950.00	8'795'715.13	-500'234.87	-5.38%
Impôt sur le bénéfice - années antérieures	2'360'802.65		-698'325.91	-698'325.91	
Impôt sur le capital - année fiscale	3'101'099.00	2'044'050.00	1'788'406.89	-255'643.11	-12.51%
Impôt sur le capital - années antérieures	126'676.10		-941'945.93	-941'945.93	
Imputation forfaitaire d'impôt PM	-2'209.52		-5'908.15	-5'908.15	
<b>Fonds de péréquation PM</b>	<b>7'141'360.00</b>	<b>6'376'452.00</b>	<b>9'271'340.00</b>	<b>2'894'888.00</b>	<b>45.40%</b>
<b>Taxe professionnelle communale</b>	<b>8'637'910.00</b>	<b>8'490'000.00</b>	<b>8'509'410.00</b>	<b>19'410.00</b>	<b>0.23%</b>
<b>Impôts sur les chiens</b>	<b>45'407.50</b>	<b>46'000.00</b>	<b>48'072.50</b>	<b>2'072.50</b>	<b>4.51%</b>
<b>Total revenus fiscaux</b>	<b>82'727'442.28</b>	<b>81'316'302.00</b>	<b>87'281'712.52</b>	<b>5'965'410.52</b>	<b>7.34%</b>

Les revenus fiscaux présentent un excédent de CHF 5'965'410.52 par rapport aux prévisions budgétaires. Néanmoins, il y a une forte disparité entre l'augmentation des impôts des personnes physiques et la diminution des impôts des personnes morales.

Les variations proviennent principalement de l'effet des correctifs des années antérieures, qui impactent positivement de CHF 4.7 mios les revenus fiscaux des personnes physiques, et négativement de CHF 1.6 mio les revenus fiscaux des personnes morales.

La production totale des recettes fiscales par rapport à 2020 est également en augmentation de CHF 4.5 mios. Cette hausse provient, pour la majeure partie, de la production estimée de l'impôt à la source, en forte augmentation, alors que les autres impôts restent relativement stables.

### 4.2.1 Impôts des personnes physiques

Les impôts des personnes physiques présentent un écart positif par rapport aux prévisions budgétaires de CHF 5'450'000.00. Dès l'année fiscale 2021, l'impôt des contribuables quasi-résidents, faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure, reste désormais acquis à l'impôt à la source, alors qu'il était, jusqu'à présent, transféré à l'impôt sur le revenu au gré des taxations. Lors de l'établissement du budget 2021, ce changement de méthode avait déjà été intégré aux estimations.

#### Impôt sur le revenu

Il contribue à 29.90% des recettes totales et présente un excédent de CHF 200'000.00.

La production de l'année est inférieure au budget de CHF 2 mios, alors que les correctifs des années antérieures se montent à CHF 2.2 mios.

Hors correctifs, la production estimée 2021 est inférieure de CHF 1 mio par rapport aux comptes 2020, mais l'exercice précédent incluait encore CHF 3 mios d'impôts des quasi-résidents, qui sont directement comptabilisés à l'impôt à la source cette année.

#### Impôt sur la fortune

Il contribue à 2.89% des recettes totales et présente un excédent de CHF 710'000.00.

La production de l'année est supérieure au budget de CHF 170'000.00, et les correctifs des années antérieures se montent à CHF 540'000.00.

Hors correctifs, la production estimée 2021 est en hausse de CHF 250'000.00 par rapport aux comptes 2020.

#### Impôt à la source

Il contribue à 15.65% des recettes totales et présente un excédent de CHF 4.4 mios.

La production de l'année est supérieure au budget de CHF 2.4 mios, et les correctifs des années antérieures se montent à CHF 2 mios.

Hors correctifs, la production estimée 2021 est supérieure de CHF 5 mios par rapport aux comptes 2020, mais l'exercice précédent n'incluait pas CHF 3 mios d'impôts des quasi-résidents, qui sont directement comptabilisés dans cette rubrique cette année.

### 4.2.2 Impôts des personnes morales

Les impôts des personnes morales présentent un écart négatif par rapport aux prévisions budgétaires de CHF 2.4 mios.

L'introduction de la réforme RFFA, en 2020, produit encore des effets négatifs sur l'impôt sur le capital. Le budget prévoyait une part de cette diminution de revenus, qui s'est avérée, au fil de l'avancée des taxations, plus importante que prévu.

**Impôt sur le bénéfice**

Il contribue à 6.54% des recettes totales et présente une insuffisance de CHF 1.2 mio.

La production de l'année est inférieure au budget de CHF 500'000.00 et les correctifs des années antérieures se montent à CHF -700'000.00.

La production estimée 2021 est en progression de CHF 1.7 mio par rapport aux comptes 2020.

**Impôt sur le capital**

Il contribue à 0.68% des recettes totales et présente une insuffisance de CHF 1.2 mio.

La production de l'année est inférieure au budget de CHF 250'000.00, et les correctifs des années antérieures se montent à CHF -940'000.00.

La production estimée 2021 est en baisse de CHF 1.3 mio par rapport aux comptes 2020 et ces recettes diminueront encore ces prochaines années en raison du mécanisme progressif de la RFFA.

**Fonds de péréquation des personnes morales (FPPM)**

Il contribue à 7.48% des recettes totales et présente un excédent de CHF 2.9 mios.

La somme redistribuée cette année est en hausse de CHF 2.1 mios par rapport aux comptes 2020.

Le FPPM étant financé à hauteur de 20% par les entrées fiscales de l'ensemble des personnes morales du Canton, son évolution est donc en corrélation avec la conjoncture genevoise.

Les prévisions émises par les sociétés ayant été établies en pleine crise sanitaire, les estimations ont été plus pessimistes que les résultats effectifs, impliquant ainsi une augmentation du total des fonds à redistribuer.

**4.2.3 Autres revenus fiscaux**

Les autres revenus fiscaux présentent un excédent aux comptes 2021 de CHF 20'000.00. Cette rubrique est sujette à moins de variations, car l'impôt sur les chiens reste relativement stable au fil des ans et la taxe professionnelle communale est gérée directement par l'administration communale, ce qui permet une estimation moins volatile.

**Taxe professionnelle communale (TPC)**

Elle contribue à 6.87% des recettes totales et présente un excédent de CHF 19'000.00.

Elle est en diminution de CHF 120'000.00 par rapport aux comptes de l'année 2020.

Cette différence provient du mouvement des contribuables durant l'année 2021, des correctifs et des modifications de taux de taxation pour certaines catégories de contribuables.

**Impôt sur les chiens**

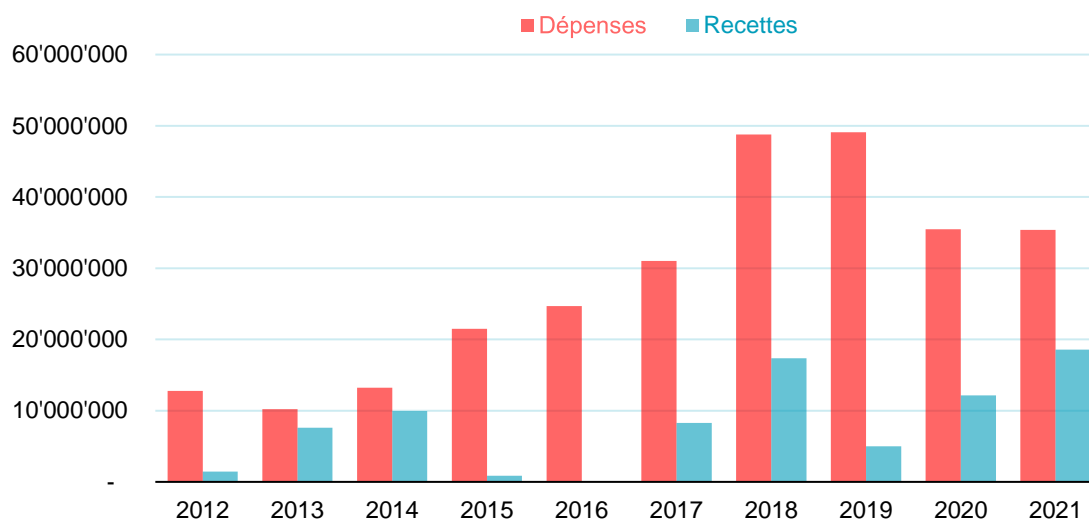
L'impôt sur les chiens est de CHF 48'000.00 et présente un excédent de CHF 2'000.00.

Il est en légère augmentation par rapport aux comptes 2020.

## 5. INVESTISSEMENTS

### 5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et recettes d'investissements sur 10 ans :



Après un pic des investissements en 2018 et 2019, on constate une stabilisation des dépenses aux alentours de CHF 35 mios. Pour rappel, ces années marquent le début de la construction du quartier de l'Étang.

Pour 2021, le total des dépenses d'investissements s'élève à CHF 35'401'739.85, et celui des recettes à CHF 18'590'569.50. Les investissements nets présentent donc un montant de CHF 16'811'170.35.

Le budget 2021 prévoyait un total des dépenses d'investissements de CHF 52'733'407.00. Le taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport au budget 2021 est donc de 67.13%.

Vous trouverez ci-dessous les dépenses d'investissements pour 2021, les plus importantes classées par projet :

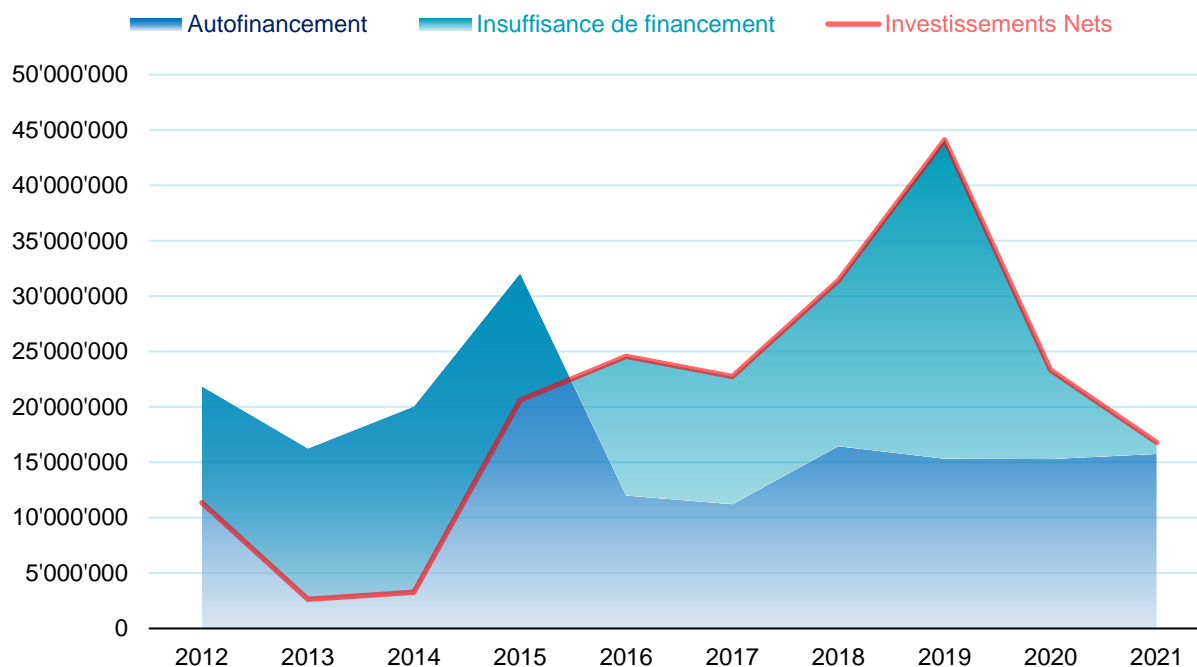
- |  |               |
|--|---------------|
| ■ Réalisation du bâtiment GigAtrium au quartier de l'Étang                                       | CHF 11.4 mios |
| ■ Aménagement des espaces publics du quartier de l'Étang   | CHF 7.4 mios  |
| ■ Assainissement du quartier de l'Étang  | CHF 1.4 mio   |
| ■ Réaménagement du réseau routier des Avanchets  | CHF 2.7 mios  |
| ■ Dotation complémentaire à la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac) | CHF 2.0 mios  |
| ■ Réaménagement de la place du Lignon  | CHF 1.3 mio   |

Il est important de souligner que 64.38% des dépenses d'investissements en 2021 sont en lien avec le quartier de l'Étang.

Le budget 2021 prévoyait un total des recettes d'investissements de CHF 17'625'192.00. Il en résulte donc un excédent de CHF 965'377.50. Cet écart est dû à la comptabilisation des subventions pour le projet d'aménagement des espaces publics pour le quartier de l'Étang.

## 5.2 AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

Le graphique suivant illustre la situation de l'autofinancement mis en relation avec les investissements nets :



Comme évoqué au précédent chapitre, les investissements nets liés au patrimoine administratif s'élèvent à CHF 16.8 mios pour 2021.

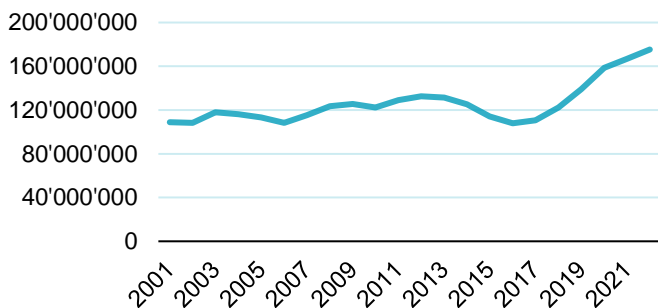
En tenant compte, d'une part, des amortissements pour un montant de CHF 12 mios et, d'autre part, de l'excédent de revenus pour un montant de CHF 3.5 mios, il en résulte un autofinancement de CHF 15.5 mios. Compte tenu des investissements nets pour un montant de CHF 16.8 mios, l'insuffisance de financement pour l'année 2021 se monte donc à un peu plus de CHF 1 mio.

L'analyse du graphique ci-dessus fait ressortir que les projets d'investissements étaient totalement autofinancés jusqu'en 2015. Puis, à partir de 2016, des projets importants ont débuté (groupe scolaire Émilie de Morsier, rénovation de l'école des Ranches, quartier de l'Étang), et il en a résulté une insuffisance de financement jusqu'à un quasi-retour à l'équilibre en 2021.

### 5.3 FINANCEMENT

Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dette communale globale et par habitant, ainsi que la situation des intérêts :

Dette 2000 - 2021



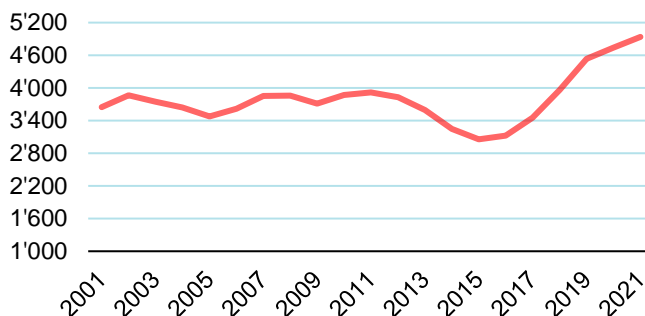
La Ville de Vernier doit recourir à des financements externes pour la réalisation de ses projets d'investissements.

Les emprunts remboursés en 2021 représentent un montant total de CHF 37.4 mios, alors que les renouvellements ou nouveaux emprunts représentent un montant total de CHF 46 mios. Il en résulte donc une augmentation nette des emprunts de CHF 8.6 mios. Ce montant est inférieur à l'autorisation d'emprunter de CHF 25.3 mios, qui avait été votée lors du budget 2021 pour couvrir l'insuffisance de financement.

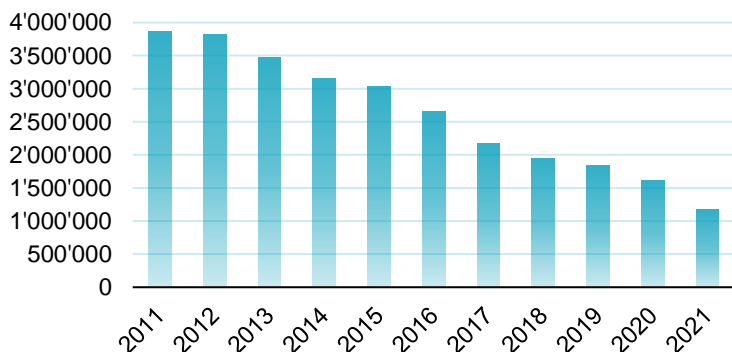
Le graphique ci-contre met en corrélation l'évolution de la dette rapportée à la population.

Comme exposé précédemment, la hausse entre 2018 et 2020 résulte des emprunts réalisés dans le cadre de la réalisation du quartier de l'Étang.

Dette par habitant 2000 - 2021



Charges d'intérêts



La bonne gestion de la dette, couplée aux conditions favorables sur les marchés des capitaux, ont permis de réduire fortement les charges d'intérêts qui sont passées de près de CHF 4 mios en 2011 à environ CHF 1.2 mio en 2021, et ceci malgré un niveau d'endettement supérieur.

Le budget des charges d'intérêts étant établi sur la base du manque de financement présumé, il en résulte un disponible sur cette rubrique pour 2021. Il est à noter qu'il a été possible d'obtenir des taux négatifs pour quatre nouveaux emprunts contractés en 2021.



## 6. GLOSSAIRE

<b>ACG</b>	Association des communes genevoises
<b>AFC</b>	Administration fiscale cantonale
<b>Amortissement</b>	Étalement du coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation par la comptabilisation d'une charge annuelle dans le compte de résultats et une diminution de la valeur à l'actif du bilan
<b>Autofinancement</b>	Capacité de la commune à financer ses investissements. Il est composé entre autres du solde du compte de résultats et des amortissements
<b>Compensation verticale IFD</b>	Part aux communes de la compensation verticale reversée par la Confédération au Canton au vu des mesures votées pour RFFA
<b>DF</b>	Département des finances
<b>FASe</b>	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
<b>FDAP</b>	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire
<b>FIA</b>	Fonds intercommunal d'assainissement
<b>FIDU</b>	Fonds intercommunal pour le développement urbain
<b>FIE</b>	Fonds intercommunal d'équipement
<b>FPPM</b>	Fonds de péréquation des personnes morales. Alimenté par la perception de 20% de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales, et réparti entre les communes en fonction de leur capacité financière, de leur taux de centimes additionnels et de leur moyenne du centime de production par habitant
<b>GIAP</b>	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
<b>GPE</b>	Groupe de perspectives économiques, qui a pour objectif d'émettre un choix d'hypothèses économiques pertinentes pour le Canton de Genève, et de se prononcer sur leur évolution
<b>IBO</b>	Impôt selon le barème ordinaire
<b>IFD</b>	Impôt fédéral direct
<b>Indice de capacité financière</b>	Mesure la capacité financière d'une commune selon différents paramètres (habitants, élèves, taille du domaine public). Sert de base pour la définition du taux de part privilégiée ainsi que pour le calcul des contributions / attributions des montants de la péréquation financière.
<b>Insuffisance de financement</b>	Investissements nets après déduction de l'autofinancement
<b>Investissements nets</b>	Dépenses d'investissements après déduction des subventions et autres recettes
<b>IPC</b>	Impôt sur les prestations en capital
<b>IS</b>	Impôt à la source
<b>LAC</b>	Loi sur l'administration des communes
<b>LCP</b>	Loi sur les contributions publiques
<b>LIPM</b>	Loi sur l'imposition des personnes morales
<b>LRPFI</b>	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Péréquation de ressources entre communes à fort potentiel vers celles à faible potentiel, et mécanismes de renforcement de l'intercommunalité (prise en charge des intérêts, financement des crèches)
<b>MCH2</b>	Modèle comptable harmonisé comprenant 21 recommandations et fournissant la base de présentation uniformisée des états financiers des cantons et des communes
<b>PA</b>	Patrimoine administratif, composé des actifs détenus par la commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques
<b>Part privilégiée</b>	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part privilégiée représente la part versée à la commune de domicile.
<b>Part restante</b>	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part restante représente la part versée à la commune de travail
<b>PF</b>	Patrimoine financier, composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital
<b>PFQ</b>	Plan financier quadriennal, planification à moyen et long termes des charges et revenus de fonctionnement
<b>PM / PP</b>	Personnes morales / personnes physiques

<b>PPI</b>	Plan pluriannuel des investissements, planification à moyen et long termes des dépenses et recettes d'investissement
<b>RAC</b>	Règlement d'application de la LAC
<b>RFFA</b>	Réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS
<b>SAFCO</b>	Service des affaires communales
<b>SIACG</b>	Service informatique de l'Association des communes genevoises
<b>TPC</b>	Taxe professionnelle communale